

Argent de poche

Une somme modique suffira. Elle sera remise lors du départ au directeur du séjour, dans une enveloppe indiquant le nom de l'enfant et le montant.

Vêtements et objets

Sur tous les vêtements, le nom de l'enfant devra être inscrit avec un système résistant au lavage. Prévoyez des vêtements simples, pratiques et peu fragiles. (voir liste des affaires à prévoir). Pour les pulls , préférez par exemple les synthétiques à la pure laine. Dans la mesure du possible, vérifiez qu'aucun de ces vêtements ne déteigne. Nous vous conseillons un premier lavage des vêtements neufs avant le départ. Evitez les objets précieux ou fragiles tels que les appareils électroniques (appareil-photo, lecteurs en tous genres, téléphone mobile, consoles et autres jeux) ou les bijoux. L'assurance de la ville ne couvre pas les risques de vols, dégradation ou perte.

Fiche inventaire

Il est conseillé de faire la valise et son inventaire avec votre enfant afin qu'il identifie au mieux ses affaires. Les vêtements portés par l'enfant le jour du départ sont à intégrer à la liste. Cette fiche est à coller à l'intérieur de la valise de l'enfant. La valise sera munie d'une étiquette au nom et prénom de l'enfant, ainsi que son adresse (collée sur la valise ou attachée à la poignée).



DAGLAN
Centre de vacances de la Ville de Saint-Denis
Moulin Peyrié
24250 Daglan
Tél.: 05 53 28 50 19

MONTREM
Centre de vacances de la Ville de Saint-Denis
Château du Pratz
24110 Montrem
Tél.: 05 53 54 60 53

FONDETTES
Centre de vacances de la Ville de Saint-Denis
Château de Taillé - 54 rue de Morienne
37230 Fondettes
Tél.: 02 47 42 01 04

BUSSY EN OTHE
Centre de vacances de la Ville de Saint-Denis
Le Gai Manoir - 10 rue Saint-Jean
89400 Bussy en Othe
Tél.: 03 86 91 94 15

SAINT-HILAIRE
Centre de vacances de la ville de Saint-Denis
18 avenue des Mimosas
85 270 Saint-Hilaire de Riez
Tél.: 02.51.54.30.81

SAINT-JEAN DE MONTS
Centre de vacances de la Ville de Saint-Denis
Chemin de la Grainette - Route du Chenal
85 160 Saint-Jean de Monts
Tél.: 02 51 58 66 09

HÉRY SUR UGINE
Chalet « les Banzins »
73 400 Héry-sur-Ugine
Tél.: 04 79 37 37 12

Février 2021 • Mairie de Saint-Denis • Reprographie municipale • Ne pas jeter sur la voie publique



SÉJOURS EN CENTRES DE VACANCES

INFORMATIONS PRATIQUES

Relations avec les familles

Le centre de vacances est pour l’enfant ou l’adolescent, la découverte d’un ailleurs, d’une expérience enrichissante de vie en collectivité, qui va l’aider à grandir, en dehors du milieu familial. Il est important d’associer votre enfant au choix de ses vacances et de garder le contact avec lui pendant son séjour.

- Le téléphone**
Vous pouvez téléphoner au centre pour parler au directeur, à l’animateur ou à votre enfant. N’en abusez pas, car les enfants sont souvent en pleine activité et peuvent être perturbés par votre appel. Les directeurs vous proposeront des rendez-vous téléphoniques.
Attention : les téléphones mobiles sont absolument déconseillés (perte, casse, vol...).
- Le courrier**
Il ne faut pas hésiter à envoyer un courrier à votre enfant. Outre que cela fait toujours plaisir de recevoir du courrier, il pourra garder vos lettres et vos cartes postales. De son côté, il vous écrira une fois par semaine en moyenne. Pour cela il convient de fournir des enveloppes timbrées et libellées à votre adresse.
- Les visites des parents**
En période de la crise sanitaire, les visites des parents ne pourront avoir lieu sur les centres de vacances. Si vous souhaitez rendre visite à votre enfant, faites en la demande au préalable à la direction Enfance-Loisirs. Afin qu’il n’y ait pas de rupture avec la vie en collectivité, les enfants ne sortiront pas du centre avec vous.
- Des nouvelles**
Tout au long des séjours de vacances, les animateurs prennent des photos des activités et des temps forts. Ces photos sont consultables par les familles sur la plateforme sécurisée Fammies. Pour s’y connecter, il suffit d’indiquer le mot de passe « famille ».
sejours-de-vacances-de-saint-denis.fammies.com

Voyage

- Avant le séjour, vous recevrez un courrier qui vous précisera l’heure et le lieu du départ et du retour.
- Le départ**
Les équipes d’animation assurent la prise en charge des enfants dès le départ. Un temps suffisant pour l’accueil des parents et des enfants est prévu entre l’heure de rendez-vous des familles et l’heure de départ. Merci d’être ponctuels.

- Le retour**
Quel que soit l’âge de votre enfant, vous devez l’accueillir ou désigner une personne majeure munie du coupon retour et de votre autorisation. Merci de respecter l’heure de rendez-vous et faciliter le retour des enfants et des jeunes.

Santé de votre enfant

- La fiche sanitaire**
Toutes les informations indispensables au suivi médical de votre enfant, en particulier les vaccinations à jour, doivent être données à l’inscription et figurer sur la fiche sanitaire. Vous devez également joindre une photocopie de votre attestation de la sécurité sociale ou de la CMU.
- Besoins spécifiques**
Pour les enfants présentant des besoins spécifiques (lié à une situation de handicap ou ayant un traitement médical par exemple), il est recommandé de le signaler à la direction Enfance-Loisirs au moment de votre demande. L’objectif est de prendre en compte ces besoins durant le séjour.
- Les régimes alimentaires particuliers**
Sans prescription médicale (PAI), aucun régime particulier ne pourra être pris en compte.
- L’adjoint santé**
Dans tous les centres de vacances, un adjoint « santé » veille plus particulièrement aux soins à dispenser aux enfants. Il est le lien privilégié entre le médecin sur place, la famille et l’enfant. N’hésitez pas à l’informer de tout élément que vous jugerez important pour la santé de votre enfant. Si un traitement médical doit être suivi, il ne pourra être appliqué qu’avec une ordonnance médicale en cours de validité. Cette ordonnance devra être confiée à l’adjoint « santé » au moment du départ.

À SAVOIR

La participation à un séjour suppose l’**acceptation des règles de vie collective**. Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement du séjour ou mettant en cause la sécurité physique et affective des autres participants, pourra entraîner le rapatriement du jeune impliqué. Dans ce cas, les parents ou responsables légaux devront rembourser les frais occasionnés (voyage aller-retour de l’accompagnateur par exemple...).

En cas de retour anticipé d’un enfant à la demande de sa famille, aucun remboursement de frais de séjour ne pourra être effectué.



LISTE DES CHOSES À PRÉVOIR

Nom de l’enfant :
Centre de Vacances :

Prénom de l’enfant :
Période :

Fiche inventaire à conserver dans la valise

Liste	Recommandations		Dans la valise	À l’arrivée au centre	Au départ du centre	Observations éventuelles
	pour le printemps	pour l’été				
Tee-shirts	4	6				
Slips ou culottes	4	6				
Pulls dont un gros style « polaire »	2	2				
Pyjamas	2	2				
Pantalons	2	2				
Jogging	1	1				
Shorts	2	4				
Maillot(s) de bain	1	1 ou 2				
Serviette de bain	1	1				
Paires de chaussettes	4	5				
Coupe-vent	1	1				
Paire de baskets	1	1				
Paire de chaussons	1	1				
Paire de bottes	1	1				
Chapeau ou casquette	1	1				
Sac pour le linge sale	1	1				
Trousse de toilette + crème solaire éventuellement	1	1				
Serviette et gant de toilette	1 + 1	1 + 1				
Papier à lettre + enveloppes timbrées	1 par semaine minimum	1 par semaine minimum				
Mouchoirs	1 paquet	1 paquet				